



**Arrêté n° DRCL-BFL-2023171-0001**

**Signé par  
Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir**

**le 20 juin 2023**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal du SIVOM du  
Bois Gueslin**

Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin

**Le Préfet d'Eure-et-Loir**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-19, L. 1612-20, L. 2311-5, R. 1612-8 à R. 1612-18 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1, L. 244-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2023 du budget principal n'a pas été soumis au vote du comité syndical ;

Vu ma lettre du 10 mai 2023 saisissant la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire pour défaut d'adoption du budget principal du syndicat ;

Vu l'avis rendu par la Chambre le 15 juin 2023 constatant la non-adoption du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin et demandant au Préfet d'Eure-et-Loir de régler le budget 2023 du syndicat ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le budget primitif 2023 du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin est arrêté et réglé conformément aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire susvisées et suivant les états de développement joints au présent arrêté.

.../...

Article 2 : Cette décision sera notifiée au syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin, à Monsieur le comptable public de Chartres Métropole, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Président du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Françoise SOULIMAN

**ANNEXE 1**  
**BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A**  
**VOCATION MULTIPLE DU BOIS GUESLIN**  
(en Euros)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
<b>Gestion des services</b>			
<b>011</b> Charges à caractère général.....	6 662,00	<b>74</b> Dotations et participations.....	73 615,00
<b>012</b> Charges de personnel et frais assimilés.....	2 100,00		
<b>65</b> Autres charges de gestion courante.....	1 400,00		
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>10 162,00</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>73 615,00</b>
<b>66</b> Charges financières.....	15 706,00		
<b>022</b> Dépenses imprévues.....	2 002,73		
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>27 870,73</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 615,00</b>

<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023</b> Virement à la section d'investissement.....	70 000,00		
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>70 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
		<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	24 255,73
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>97 870,73</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>97 870,73</b>

**ANNEXE 2**  
**BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A**  
**VOCATION MULTIPLE DU BOIS GUESLIN**  
(en Euros)

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>			
Dépenses d'équipement		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.....	70 000,00
Dépenses financières 16 Remboursements d'emprunts ...	70 000,00		
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>70 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>70 000,00</b>

<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			
		.021 Virement de la section de fonctionnement.....	70 000,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>70 000,00</b>
<i>001 Déficit d'investissement reporté</i>	<i>70 000,00</i>		
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>140 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>140 000,00</b>